Image not found or type unknown

# Mise en demeurre pour remise des clefs

Par **Anne75**, le **27/12/2009** à **22:46**

Bonjour,
j'ai notifié par recommandé mon depart à l'agence qui gere mon logement, j'ai même trouvé des locataires potentiels prets à reprendre le logement de suite, mais l'agence a fait trainer les choses et les 3 potentiels locataires ont tous trouvé un autre logement.
apres l'etat des lieux l'agence a refusé de m'en donner une copie, j'ai donc naturellement refusé de leur rendre les clefs.
mon bail arrive à écheance debut janvier et l'agence m'a envoyé une mise en demeurre comme quoi si je ne rendait pas les clefs, ils devront changer les serrures à ma charge!
sont il dans leur droit?
peuvent il exiger de recuperer les clefs sans qu'il ne me remettent l'etat des lieux, cette agence ayant des partiques assez malhonettes je suppose qu'elle ne me rendra pas ma caution?

s'il y a un impayé peuvent il exiger de recevoir leur cheque avant de me donner mon etat des lieux, ou bien ce probleme est il à traité separemment?

merci d'avance de votre reponse

Par **jeetendra**, le **28/12/2009** à **10:29**

Bonjour, ce que vous faites est illicite, abusive, vous n'avez pas à garder les clefs pour exiger au préalable du bailleur la remise d'une copie de l'état des lieux de sortie.

Rendez les clefs rapidement, sinon vous allez au devant de sérieux ennuis, pour la copie de l'état des lieux faites votre demande en ce sens auprès du bailleur ou de son représentant par LRAR.

Bonne fete de fin d'année à vous.

Par **Anne75**, le **28/12/2009** à **20:53**

il n'y a rien d'illicite puisque je suis encore locataire jusqu'a debut janvier.
par contre si je rends les clefs en avance, il est normal que je reclame la copie de l'etat des leiux non?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés